2007-02499/

express

Affaires municipales, Sport et Loisir

N° 9 – 19 novembre 2004

Programme de remboursement des taxes municipales 2004 et des taxes scolaires 2003-2004

Remboursement des coûts des travaux relatifs aux cours d'eau municipaux en milieu agricole

En vertu de l'article 36.2 de la Loi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (LRQ, c. M-14), le ministre rembourse une partie du montant des taxes municipales, des taxes foncières scolaires qui n'excèdent pas le maximum fixé par la Loi sur l'instruction publique (LRQ, c. I-13.3) et des compensations pour services municipaux à la personne qui est tenue de les payer à l'égard d'une exploitation agricole.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation rappelle aux municipalités l'importance d'adopter un règlement de taxation pour tous travaux relatifs aux cours d'eau, afin de permettre aux producteurs agricoles d'obtenir le remboursement des coûts admissibles par l'entremise du programme de remboursement de taxes municipales et scolaires.

Pour des raisons d'efficacité, les municipalités sont priées d'acheminer assidûment au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tous les règlements ainsi que les actes de répartition des coûts des travaux se rapportant à un cours d'eau exécutés durant l'année.

Il est possible de faire parvenir ces documents par télécopieur au numéro (418) 380-2172 ou par le courrier à l'adresse suivante :

Direction à l'information de gestion et aux taxes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Ce bulletin est réalisé par le Service de l'information et de l'édition de la Direction des communications du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2015

Rédaction et information
Madame Sylvie Tremblay
Direction à l'information de gestion et aux taxes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Téléphone : (418) 380-2100, poste 3300

Affaires municipales, Sport et Loisir
Québec